



*Tournée vers l'avenir*

**Guide du citoyen**





## Mot du maire

Chère citoyenne, cher citoyen,

Au nom des membres de votre conseil municipal, des membres du personnel de la Municipalité et en mon nom personnel, je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues à Sainte-Angèle-de-Monnoir.

Votre décision de venir vous établir ici est sans contredit un excellent choix. Opter pour Sainte-Angèle-de-Monnoir, c'est choisir un milieu de vie sécuritaire, paisible, mais aussi dynamique. Vous apprécierez assurément l'hospitalité angéloirienne et l'accueil chaleureux qui vous sera réservé.

Dans le but de faciliter votre intégration dans votre nouveau milieu de vie, nous avons créé le présent guide. Nous espérons qu'il saura répondre à certaines de vos interrogations.

Aussi, si vous le souhaitez, sachez qu'il me fera grand plaisir de vous rencontrer afin que nous fassions plus ample connaissance et que je puisse vous présenter notre charmant village de vive voix.

Je profite d'ailleurs de l'occasion pour vous convier au Déjeuner du maire et du conseil annuel, qui se déroule au printemps chaque année. Vous pourrez trouver les détails dans le bulletin municipal *L'Angevoix* en temps et lieu.

Bienvenue chez vous !



Denis Paquin, maire



## Restez informés!

La Municipalité offre différents moyens de communication pour rejoindre sa population :


- Vous recevrez par la poste le bulletin municipal *L'Angevoix* environ au 15<sup>e</sup> jour de chaque mois. Il est aussi possible de le consulter en ligne au [www.sainte-angele-de-monnoir.ca/angevoix](http://www.sainte-angele-de-monnoir.ca/angevoix) ;
- Abonnez-vous à l'infolettre via notre **site Web** ;
- Inscrivez-vous au **Service d'alertes automatisées**, au <https://mrcrouville.qc.ca/au-service-des-citoyens/protection-des-incendies/service-d-alerte-automatise>, pour recevoir des notifications en cas de situations d'urgence ou d'information municipale importante ;
- Suivez-nous sur **Facebook**.



### Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir

5, chemin du Vide  
Sainte-Angèle-de-Monnoir (QC) J0L 1P0  
450 460-7838

[info@sainte-angele-de-monnoir.ca](mailto:info@sainte-angele-de-monnoir.ca)  
[www.sainte-angele-de-monnoir.ca](http://www.sainte-angele-de-monnoir.ca)

 Municipalité Sainte Angèle de Monnoir

#### Heures d'ouverture

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 16 h  
Vendredi : 8 h 30 à midi

# Sainte-Angèle-de-Monnoir *en bref*

La Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir a vu le jour en 1865. La grande majorité de son territoire était constitué de terres agricoles ainsi que d'un noyau villageois, traversé, à cette époque, par deux lignes de chemin de fer en direction de Farnham et de Saint-Hyacinthe. Plusieurs commerces et industries avaient alors pignon sur rue dans le village. La fermeture des lignes de chemin de fer a contribué à la décroissance commerciale de la municipalité ainsi qu'à façonner le portrait essentiellement résidentiel du village tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Milieu de vie paisible, Sainte-Angèle-de-Monnoir se distingue par son secteur patrimonial sur la rue Principale où se succèdent d'anciennes maisons de style québécois ainsi que quelques maisons de style victorien. Très bien située à quelques minutes de l'autoroute 10, la municipalité est entourée d'attraits touristiques tels que les vergers du Mont-Saint-Grégoire et les vignobles de Rougemont. Sainte-Angèle-de-Monnoir permet aux différents types de famille qui s'y installent de trouver un juste équilibre entre le calme de la campagne et le dynamisme de sa population.



Gentilé : **Angèloirien, Angèloirienne**

Date de constitution : **1865**

Population (2025) : **1 873**



Région administrative : **Montérégie**

MRC : **Rouville**

Superficie : **45,49 km<sup>2</sup>**



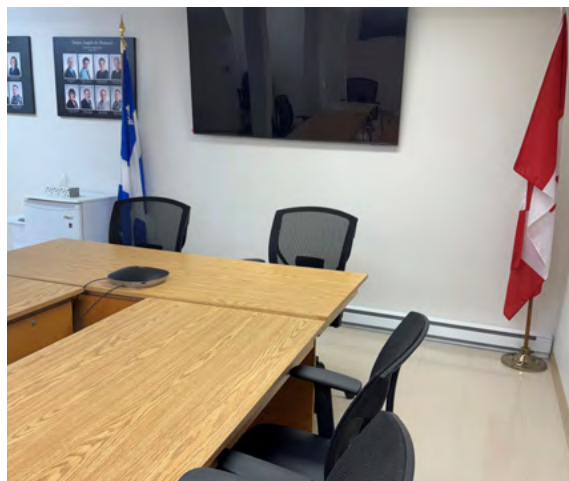


# Conseil municipal

Les séances ordinaires du conseil se tiennent à la salle du conseil, située au 7, chemin du Vide (sous-sol de la Bibliothèque), une fois par mois, le mardi à 20 h.

Vous y êtes les bienvenus, que vous souhaitiez simplement y assister ou pour poser vos questions !

Il est possible de consulter le calendrier des séances du conseil municipal, les ordres du jour et les procès-verbaux dans la section conseil municipal du site. L'ordre du jour des séances est diffusé le vendredi précédant la séance du conseil au [www.sainte-angele-de-monnoir.ca/seances-du-conseil](http://www.sainte-angele-de-monnoir.ca/seances-du-conseil).



**DENIS PAQUIN** Maire

dpaquin@sainte-angele-de-monnoir.ca

POSTE VACANT

Conseiller au poste n° 1

POSTE VACANT

Conseiller au poste n° 2



**JOHANNE LACOURSE**

Conseillère au poste n° 3  
jlacourse@sainte-angele-de-monnoir.ca



**MARCEL BOULAY**

Conseiller au poste n° 4  
mboulay@sainte-angele-de-monnoir.ca



**LISE DUFOUR**

Conseillère au poste n° 5  
ldufour@sainte-angele-de-monnoir.ca



**ÉTIENNE DECELLES**

Conseiller au poste n° 6  
edecelles@sainte-angele-de-monnoir.ca

# L'équipe derrière les Services municipaux

## DIRECTION GÉNÉRALE



PIERRETTE GENDRON

pgendron@sainte-angele-de-monnoir.ca  
poste 222

## ADMINISTRATION



CAROLINE PIGEON

info@sainte-angele-de-monnoir.ca  
poste 221

## FINANCES



NANCY LEBLANC

nleblanc@sainte-angele-de-monnoir.ca  
poste 223

## LOISIRS



VÉRONIQUE PARÉ

loisirs@sainte-angele-de-monnoir.ca  
poste 227

## URBANISME



FÉLIX GOUGEON

urbanisme@sainte-angele-de-monnoir.ca  
poste 226

## SERVICES TECHNIQUES



GABRIEL MARQUIS

gmarquis@sainte-angele-de-monnoir.ca  
poste 231

## TRAVAUX PUBLICS



STÉPHANE BOUFFARD

travauxpublics@  
sainte-angele-de-monnoir.ca

## TRAVAUX PUBLICS



JEAN-MAURICE CYR

travauxpublics@  
sainte-angele-de-monnoir.ca

## CONCIERGE



MIREILLE CYR

cymireille@hotmail.ca



## Services municipaux

La **Direction générale** joue un rôle essentiel dans la gestion de la municipalité. Elle est le soutien du conseil municipal dans toutes ses prises de décision. Elle est responsable de l'administration et des opérations de l'ensemble des services, des programmes et activités municipales en conformité avec les lois et les règlements.

Le rôle du **service de l'Administration** est d'accompagner le citoyen à travers les différentes ressources disponibles selon la nature de ses besoins. Ce service assure la perception des paiements faits par les citoyens (taxes municipales, inscriptions aux loisirs, médaille de chien, etc.). Il s'occupe également du suivi des avis publics, des projets de règlements municipaux ainsi que de l'archivage et du classement.

Le **service des Finances** comptabilise les activités financières de la Municipalité dans le respect des normes comptables en vigueur. Le Service prépare la taxation annuelle et effectue les mises à jour du rôle d'évaluation. Le service s'occupe du traitement de la paie pour les employés et les élus.

Les **comptes de taxes** sont distribués par la poste au mois de février de chaque année. Le paiement est réparti en 4 versements (mars, mai, juillet, octobre). Il est possible de procéder au paiement au bureau municipal ou via votre institution bancaire.

Le **service des Travaux publics** contribue directement et activement à la qualité de vie des citoyens. Il mène l'ensemble des activités liées à l'entretien des infrastructures en ce qui a trait à la voirie, aux bâtiments et aux espaces verts. Il est responsable de l'entretien des rues, des réseaux d'aqueduc et d'égout, de l'éclairage, de même que de la signalisation et des édifices municipaux.

Le personnel attiré aux **Services techniques** soutient le service des travaux publics au niveau administratif en réalisant les demandes de prix, le suivi des travaux, les demandes des citoyens, etc. Il assure également le suivi de la gestion de l'eau potable et des eaux usées en conformité avec les normes du ministère de l'Environnement.

Les citoyens desservis par le réseau d'aqueduc municipal possèdent un **compteur d'eau**. La lecture de ce compteur doit être faite par le propriétaire et acheminée à la Municipalité au mois de novembre chaque année.

Concernant l'utilisation de l'eau potable du réseau d'aqueduc municipal, un **règlement** est en vigueur afin de contrer le gaspillage, et comprend :

- l'interdiction en tout temps d'arroser pelouse, haies, arbres, arbustes et autres végétaux par un système automatique, mécanique ou à fermeture manuelle ; sauf pour la première année d'une nouvelle plantation, permis uniquement de 20 h à 23 h par arrosage mécanique, seulement la journée attribuée à votre adresse tel que détaillé au règlement.
- l'interdiction en tout temps de laver une entrée automobile (le lavage des trottoirs, patios, murs extérieurs d'un bâtiment est permis une fois par année).

Aucune restriction pour l'arrosage des fleurs et du potager avec fermeture manuelle.



## Urbanisme

Le **service de l'Urbanisme** voit au développement harmonieux du territoire pour en assurer une utilisation efficace et répondre aux besoins des citoyens. Vous avez besoin d'un permis ou d'un certificat d'autorisation? Consultez le **Règlement d'urbanisme** pour en apprendre plus, avant de faire votre demande au service de l'Urbanisme. Par exemple, un permis sera nécessaire à l'ajout ou au remplacement d'une piscine, à la construction d'une galerie ou d'un garage, à certaines rénovations intérieures, etc.

Le service de l'Urbanisme a également la responsabilité de mettre en application la réglementation municipale.

Voici quelques-uns des règlements les plus consultés.



## Feux extérieurs

**Les feux à ciel ouvert sont interdits dans le périmètre urbain.** Seuls les feux situés dans un foyer conforme sont permis, c'est-à-dire un foyer :

- comportant une cheminée munie d'un pare-étincelles ;
- ayant une structure en brique, en pierre ou en métal ;
- dont la hauteur n'excède pas trois mètres, incluant la cheminée, tout en ayant des parois suffisamment élevées pour empêcher la propagation du feu ;
- posé sur une surface en matériel non combustible ayant un rayon d'un mètre autour du foyer.

Les citoyens habitant en campagne seulement peuvent obtenir l'autorisation de faire un **feu à ciel ouvert** en effectuant une demande de Permis de brûlage à la Municipalité au moins 48 heures à l'avance.

## Abattage d'arbres

Dans l'objectif de se conformer au règlement provincial, les normes suivantes ont pour but de protéger le patrimoine arboricole angloirien et concernent l'ensemble des terrains résidentiels :

- il est interdit d'abattre, d'étêter ou d'écimer des arbres feuillus dont le diamètre à hauteur de poitrine est de 10 cm et plus, et des conifères ayant un diamètre supérieur à 8 cm ;
- l'abattage est autorisé lorsque l'arbre est mort, malade, dans un état de dépérissement irréversible, infesté d'un insecte, présentant un danger, causant des dommages sérieux à la propriété, etc., et doit être constaté et autorisé par l'inspecteur municipal ou un professionnel arboricole ;
- chaque arbre abattu ou mort doit être remplacé par un arbre ayant une hauteur minimale de 2 m (feuillu) ou 1,2 m (conifère).

## Animaux

Le Règlement provincial d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* s'applique en plus du règlement municipal en vigueur, qui comprend notamment la nécessité :

- de défrayer le coût d'inscription obligatoire au registre des chiens de 30 \$ ;
- d'employer une laisse ayant maximum 1,85 m de longueur, en tout temps dans les lieux publics ;
- de ramasser les excréments et d'en disposer de manière responsable.





## Loisirs

Le **service des Loisirs** propose une programmation d'activités de loisirs accessibles, abordables, diversifiées et de qualité. Trois sessions d'activités sont offertes, c'est-à-dire une à l'automne, à l'hiver et au printemps. En plus d'avoir accès aux activités proposées par la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir, les citoyens peuvent participer aux activités de loisirs de la Ville de Saint-Césaire aux mêmes conditions que les résidents de Saint-Césaire.

Un **camp de jour** est également offert pour la période estivale.

Plusieurs activités, événements et spectacles sont organisés tout au long de l'année pour rejoindre petits et grands. Que ce soit seul, entre amis ou en famille, consultez l'onglet **Événements** du site Web de la Municipalité pour planifier votre prochaine sortie.

### Parc des Deux-Gares rue Réjean

Espace destiné aux enfants de 1 à 5 ans incluant une balançoire parent/enfant et des modules de jeux.

### Parc Noël-Dubé 1, rue des Loisirs

Parc comprenant plusieurs installations permettant la pratique de diverses activités tout au long de l'année :

- Tables de pique-nique
- Terrain de volleyball de plage
- Terrains de pickleball
- Jeux d'eau
- Modules de jeu
- Scène extérieure
- Terrains de pétanque
- Terrain de basketball
- Butte à glisser
- Patinoire extérieure
- Parc de planche à roulettes



## Programme de soutien à l'activité physique



Dans l'objectif de favoriser les saines habitudes de vie, les activités physiques auxquelles les personnes de 17 ans et moins s'inscrivent sont admissibles au programme de soutien, qui permet de recevoir une aide financière de 50 % des frais d'inscription à une activité sportive, jusqu'à concurrence de 500 \$ par participant par année (des conditions s'appliquent). Consultez la section **Programmation des loisirs** du site Web de la Municipalité pour obtenir plus d'information.



### Bibliothèque Françoise-Guertin-Lachance 7, chemin du Vide

La bibliothèque, qui fait partie du Réseau Biblio Montérégie, offre une collection de livres, revues et jeux de société, en plus d'un éventail impressionnant de ressources numériques telles que journaux, outils généalogiques, formations, et bien plus encore. L'abonnement est gratuit pour les résidents.

Horaire : Lundi 16 h à 17 h 30  
Mardi et mercredi 18 h 30 à 20 h 30  
Samedi 10 h à 12 h

Possibilité d'implication bénévole.  
Contactez la **Bibliothèque**.



### Centre communautaire Charles-D'Auteuil 1, rue des Loisirs

Situé au cœur du parc Noël-Dubé, le Centre communautaire Charles-D'Auteuil est le lieu privilégié pour la tenue d'activités intérieures organisées par la Municipalité. On y retrouve notamment une **salle de 125 places** (avec cuisine) laquelle, à certaines conditions, peut également être louée.

# Services offerts par la MRC de Rouville

## GESTION ET COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

À Sainte-Angèle-de-Monnoir, la gestion des matières résiduelles relève de la MRC de Rouville. Diverses collectes sont mises en place afin de réduire l'impact des activités humaines sur l'environnement.

Les dates des collectes variant chaque année, un calendrier est distribué annuellement par la poste dans le bulletin municipal *L'Angevoix* de décembre et des copies sont disponibles au bureau municipal. Nous vous invitons à conserver ce calendrier pour vous y référer toute l'année. Vous pouvez également le consulter [en ligne](#).

Des bacs bleus (recyclage) et bruns (matières organiques) sont disponibles (\$) auprès de la Municipalité. Advenant un bris, la Municipalité fournit gracieusement des pièces de rechange (poignées, couvercles, roues) pour ces bacs. Le bac bleu et le bac brun appartiennent à la propriété et ne devraient pas être déménagés. Quant au bac à ordures, c'est la responsabilité du citoyen de s'en procurer un dans un centre de rénovation ou quincaillerie. Bac roulant obligatoire, noir ou vert, d'une capacité de 240 ou de 360 litres.



## ÉCOCENTRES

Deux écocentres sont disponibles aux citoyens sur le territoire de la MRC de Rouville. Les matières recueillies aux écocentres sont démantelées, recyclées ou revalorisées.

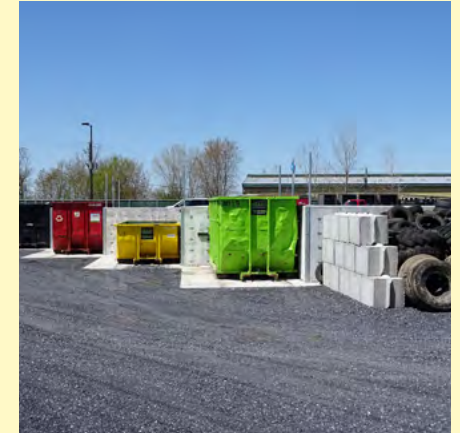


### Écocentre de Marieville

135, chemin du Ruisseau Saint-Louis Est  
(route 227), Marieville (QC)

#### HORAIRE

Avril à octobre  
Mercredi au samedi • 9 h à 16 h 30  
Novembre à mars  
Jeudi au samedi • 9 h à 16 h 30



### Écocentre de Saint-Césaire

275, route 112, Saint-Césaire (QC)

#### HORAIRE

Avril à novembre  
Jeudi au samedi • 9 h 30 à 16 h 30  
Décembre à mars  
Fermé

## SUBVENTIONS COUCHES LAVABLES ET PRODUITS D'HYGIÈNE

Pour encourager à adopter des habitudes écologiques, la MRC de Rouville vous offre une aide financière qui vous permettra d'obtenir un coup de pouce de 200 \$ par enfant pour l'achat d'un ensemble de couches lavables. La MRC rembourse aussi 50 % des frais rattachés à l'achat de produits d'hygiène lavables jusqu'à un montant maximal de 100 \$ par utilisateur.

Le formulaire de demande ainsi que les détails et conditions sont disponibles [en ligne](#).



## Mesures d'urgence

Si une situation nécessite l'intervention de la Municipalité, un plan de mesure d'urgence peut être déployé. Mais en premier lieu, il revient aux citoyens d'accomplir les premiers gestes pour assurer leur survie. La préparation d'une trousse permettant d'être autonome à la maison pour une durée de 72 heures est donc primordiale.



### Système d'alerte automatisé

Pour rester à l'affût de toute communication importante émise par la Municipalité, vous devez vous inscrire au Système d'alerte automatisé sur la page d'accueil du site Web de la Municipalité ou au <https://mrcrouville.qc.ca/au-service-des-citoyens/protection-des-incendies/service-d-alerte-automatise>.



### Défibrillateur

La Municipalité met à la disposition des citoyens un défibrillateur (DEA). Il est accessible en tout temps dans le hall d'entrée du bureau municipal.

Possibilité d'implication bénévole.  
Contactez la Municipalité.



## Sécurité incendie

La sécurité incendie à Sainte-Angèle-de-Monnoir est assurée par le Service de sécurité incendie de la Ville de Marieville. Voici les adresses des deux casernes :

CASERNE 50  
85, rue Girard  
Sainte-Angèle-de-Monnoir (QC) J0L 1P0

CASERNE 54  
681, rue Saint-Joseph  
Marieville (QC) J3M 1H1

450 460-4444, poste 263  
[securite.incendie@ville.marieville.qc.ca](mailto:securite.incendie@ville.marieville.qc.ca)

## Sécurité publique

À Sainte-Angèle-de-Monnoir, le service de police est assuré par les agents de la paix de la Sûreté du Québec de la MRC de Rouville dont le siège social est situé au :

331, chemin de Chambly  
Marieville (QC) J3M 1N9  
450 460-4429

# répertoire des Commerces locaux

## Alimentation

**Cidrerie Verger Léo Boutin** – Boutique, restaurant et autocueillette  
710, rang de la Montagne  
450 346 3326 | vergerboutin.com

 Cidrerie Verger Léo Boutin

Heures d'ouverture : Lundi au dimanche 9 h à 17 h

**Légumes Charbonneau** – Kiosque de légumes et autocueillette  
133, chemin du Vide  
450 460-7567

 Les Légumes Charbonneau

Heures d'ouverture : Lundi au dimanche 9 h à 18 h  
(saison estivale seulement)

**Marché Ami** - Épicerie

86, rue Principale  
450 460-3069

Heures d'ouverture : Lundi au dimanche 8 h 30 à 21 h

**Potager Astral** - Kiosque de légumes

367, rang de Fort-Georges  
514 821-4829

 Potager Astral

**Poulet D'Amours et Fils** – Boutique de viande locale

190, rang de Fort-Georges

450 460-4040 | www.pouletdamours.ca

 Poulet D'Amours et Fils

Heures d'ouverture : Jeudi et vendredi 9 h à 16 h  
et samedi 9 h à 12 h 30

**Récolte des dames** – Paniers de légumes biologiques et kiosque libre-service

53, chemin du Vide

450 606-8828 | www.larecoltedesdames.com

 La Récolte des Dames




## Services

**Camping Domaine du Rêve**

75, rue du Camping

450 469-2524 | www.domainedureve.com

 Camping Domaine du Rêve

**Friperie de Ste-Angèle** – Boutique d'articles de seconde main au profit de la communauté

1C, rue des Loisirs

friperiesainteangele@gmail.com

 Friperie de Sainte-Angèle

Heures d'ouverture : Jeudi 18 h à 20 h 30, vendredi 14 h à 17 h  
et samedi 9 h à 12 h

**Guertin Excavation** – Déneigement, excavation et transport

78, rang de la Côte-Double

514 977-6656

 Excavation Claude Guertin

**Halte 227** – Station-service et dépanneur

191, rang de l'Église

450 460-3449

Heures d'ouverture : Lundi au mercredi 6 h à 21 h, jeudi et vendredi 6 h à 21 h 30, samedi 8 h à 21 h 30 et dimanche 8 h à 20 h

Possibilité  
d'implication  
bénévole.  
Contactez  
l'organisme.

Vous pouvez consulter le **répertoire complet** des entreprises sur le site Web de la Municipalité.

## Enfance

### Garderies

Vous êtes à la recherche d'une place en garderie pour votre enfant d'âge préscolaire ? Il faut alors l'inscrire au guichet unique d'accès aux places en service de garde au Québec, **La Place 0-5** pour accéder aux milieux de garde reconnus qui se trouvent sur le territoire.

Mamie-Pom – Bureau coordonnateur  
450 469-4242  
[www.mamiepom.com](http://www.mamiepom.com)

### Écoles

École primaire Jeanne-Mance  
43, rue Girard  
450 460-7878  
 École Jeanne-Mance

École secondaire Monseigneur-Euclide-Théberge  
677, rue Desjardins, Mariville (QC) J3M 1R1  
450 460-4491

### Centre de services scolaire des Hautes-Rivières

La période d'inscription d'un élève du primaire ou du secondaire se déroule habituellement au mois de février. Pour inscrire un élève ou pour payer un compte de **taxes scolaires** :

450 359-6411  
[www.cssdhr.gouv.qc.ca](http://www.cssdhr.gouv.qc.ca)



## Santé

### CLSC

CLSC Saint Césaire  
1394, rue Notre-Dame  
Saint-Césaire (QC) J0L 1T0  
450 469-0269  
[www.santemonteregie.qc.ca](http://www.santemonteregie.qc.ca)

CLSC Richelieu  
300, chemin de Mariville  
Richelieu (QC) J3L 3V8  
450 658-7561  
[www.santemonteregie.qc.ca](http://www.santemonteregie.qc.ca)

### Hôpitaux

Hôpital de Granby  
205, boul. Leclerc O.  
Granby (QC) J2G 1T7  
450 375-8000  
[www.santeestrie.qc.ca](http://www.santeestrie.qc.ca)

Hôpital du Haut-Richelieu  
920, boul. du Séminaire N.  
Saint-Jean-sur-Richelieu (QC)  
J3A 1B7  
450 359-5000  
[www.santemonteregie.qc.ca](http://www.santemonteregie.qc.ca)

### Soins longue durée

Centre d'hébergement Val-Joli  
1425, rue Notre-Dame  
Saint-Césaire (QC) J0L 1T0  
450 469-3194  
[www.santemonteregie.qc.ca](http://www.santemonteregie.qc.ca)

Centre d'hébergement Sainte-Croix  
300, rue du Docteur-Poulin  
Mariville (QC) J3M 1L7  
450 460-4475  
[www.santemonteregie.qc.ca](http://www.santemonteregie.qc.ca)



# répertoire des Ressources sociocommunitaires

**Axel, la mobilité futée** – Service régional de transport collectif à la demande à très faible coût

Déplacements possibles à l'intérieur de la MRC de Rouville (et jusqu'à Saint-Jean-sur-Richelieu, Chambly, Granby et Saint-Hyacinthe)

514 607-6556 | [www.mrcrouville.qc.ca/axel](http://www.mrcrouville.qc.ca/axel)

Heures d'opération : Lundi au mercredi 7 h à 17 h, jeudi et vendredi 7 h à 21 h et samedi 7 h à 17 h



**Bureau de poste** – Envoi et réception de courrier et de colis

7, rue Boulais  
450 460-4398


Heures d'opération : Lundi au mercredi 9 h 15 à 12 h 30 et 15 h à 17 h, jeudi et vendredi 9 h 15 à 12 h 30 et 14 h à 17 h

**Centre d'action bénévole (CAB) de la Seigneurie de Monnoir** – Aide alimentaire et services aux aînés

146, ch. du Ruisseau-Barré

Marieville (QC) J3M 1P2

450 460-2825 | [www.cabsm.org](http://www.cabsm.org)

 CAB La Seigneurie de Monnoir

**Fabrique de la paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir**

– Comité responsable du bon fonctionnement de l'église

46, rue Principale

450 460-7626

Possibilité  
d'implication  
bénévole.  
Contactez  
l'organisme.

Possibilité  
d'implication  
bénévole.  
Contactez  
l'organisme.

**Jardins comunautaires**

Huit parcelles à cultiver sont offertes gratuitement en location aux citoyens. Réservations auprès du service des Loisirs de la Municipalité



**Office d'habitation Haute-Yamaska-Rouville**

– Logements à prix abordable pour les personnes âgées de 55 ans et plus. Neuf logements sont offerts aux citoyens (des critères d'admissibilité s'appliquent)

450 372-1300 | [www.ohhyr.ca](http://www.ohhyr.ca)

**SPCA Montérégie-Rive Sud** –

Refuge pour animaux en détresse

178, ch. du Vide

450 460-3075 | [www.spcamonteregie.com](http://www.spcamonteregie.com)

 SPCA Montérégie

Possibilité  
d'implication  
bénévole.  
Contactez  
l'organisme.

**Municipalité alliée contre la violence conjugale**

Durant ses heures d'ouverture, le bureau municipal peut accueillir les personnes victimes de violence conjugale ou de toute autre forme de violence. Les employés du bureau, formés à cet effet, sont en mesure d'offrir un endroit sécuritaire aux victimes et de les mettre en contact avec les intervenants adéquats.



## Vos députées



**Audrey Bogemans**

Députée d'Iberville à l'Assemblée nationale du Québec

450 346-1123

[audrey.bogemans.IBER@assnat.qc.ca](mailto:audrey.bogemans.IBER@assnat.qc.ca)



**Andréanne Larouche**

Députée fédérale de Shefford

450 378-3221

[andreanne.larouche@parl.gc.ca](mailto:andreanne.larouche@parl.gc.ca)

# Plan de la Municipalité

## LÉGENDE

- 1 Bibliothèque Françoise-Guertin-Lachance
- 2 Bureaux municipaux
- 3 Bureau de poste
- 4 Caserne d'incendie
- 5 Centre communautaire Charles-D'Auteuil
- 6 École Jeanne-Mance
- 7 Église Sainte-Angèle-de-Monnoir
- 8 Parc des Deux-Gares
- 9 Parc Noël-Dubé

## COMMERCES

- A Camping Domaine du Rêve
- B Cidrerie Verger Léo Boutin
- C Épicerie Marché Ami
- D Friperie de Ste-Angèle
- E Guertin Excavation
- F Halte 227
- G Légumes Charbonneau
- H Potager Astral
- I Poulet D'Amours & Fils
- J Récolte des Dames
- K SPCA Montérégie

